

LE CLOS DU MANOIR

CRASSIER - VD

Maître de l'ouvrage
SDIV SA
Place du Stand 74
1260 Nyon

Entreprise générale
Induni & Cie SA
Av. des Grandes-Communes 6
1213 Petit-Lancy

Architectes
Dominique Grenier
Pierre-Louis Babel
Rue Fendt 10
1201 Genève

Ingénieurs civils
Schaeffer & Bartolini
Rue du léopard 1
1227 Carouge

Bureaux techniques
Electricité :
Betica SA
Chemin du Grand-Puits 42
1217 Meyrin
CVS :
Von Auw SA
Rue des Fossés-Dessous
1170 Aubonne

Géomètres
Schenk Bernard SA
Route de Clémenty 60
1260 Nyon

Coordonnées
Rue de la Tour 19
1263 Crassier

Conception 2002

Réalisation 2005



SITUATION - PROGRAMME

Rénovation d'un bâtiment protégé et construction nouvelle. Le programme concerne un bâtiment villageois, au coeur de la commune de Crassier. Manoir classé du 18ème siècle, l'édifice disposait d'une surface attenante constructible sur laquelle un nouvel immeuble d'habitation pouvait être édifié.

Le programme mis sur pied comprend à la fois la rénovation et la transformation du manoir historique dans le but de lui redonner éclat et confort d'usage, ainsi que la construction de logements neufs, répondant aux exigences actuelles.

Le manoir abrite maintenant 4 appartements en PPE avec tout le confort nécessaire, dont un ascenseur nouvellement installé.

Le bâtiment neuf, édifié sur la même parcelle, perpendiculairement à la route qui longe la propriété, est construit sur des bases standards correspondant aux modes de construire actuels. Il accueille 9 appartements en PPE.

Photos

Volumétries semblables et mode de construire différenciés unissent et distinguent à la fois les deux bâtiments.





PROJET

Similitudes et parentés de lignes. Le bâtiment historique est rénové en respectant au mieux son architecture, dans le respect des structures originelles et conformément aux exigences formulées par le Service de la protection des Monuments et Sites. Malgré tout et avec respect, quelques fenêtres ont été percées dans la façade et quelques lucarnes ont été placées sur le toit. Il faut savoir que ce manoir a déjà été plusieurs fois transformé et que seule sa magnifique charpente était intacte. Elle a dû être légèrement adaptée aux besoins d'un logement dans ses combles.

Il était primordial pour l'architecte que la masse du nouvel immeuble respecte celle de l'ancien malgré son programme plus important.

L'ensemble constitue maintenant un tout relativement homogène agrémenté par des aménagements extérieurs constitués de jardins privatifs pour les appartements du rez-de-chaussée.

L'édifice présente toutefois une toiture à deux pans, contrairement au manoir qui s'affirme par une toiture à 4 pans pourvue de tabatières. Le nouvel immeuble, doté d'une façade isolée du côté extérieur, se démarque par un crépi rustique blanc et de du côté ensoleillé, par des per-

cements, plus généreux que ceux de son vénérable voisin dont les fenêtres respectent une modénature classique.

Les aménagements extérieurs, rétablis entre les deux bâtiments respectent l'organisation initiale de la propriété, qui conserve sa nature et son caractère d'origine. Sous ces jardins se trouve le garage qui peut contenir jusqu'à 27 voitures.

